Image not found or type unknown

Comment quitter son emploi d'avenir

Par **liseFLR**, le **23/05/2016** à **17:45**

Bonjour,

Actuellement en emploi d'avenir, je suis en arrêt maladie depuis 6 mois. Je souhaiterais quitter cet emploi pour des raisons personnelles.

Ma directrice, n'est pas d'accord pour une rupture conventionnelle. Est'il possible de quitter le poste en trouvant du boulot, ou bien en abandon de poste ?
Si vous avez des astuces je suis preneuse.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **23/05/2016** à **17:58**

Bonjour,
De toute façon si vous n'êtes pas en CDI, la rupture conventionnelle n'est pas possible, il faudrait donc savoir quel est le type du contrat...
L'abandon de poste n'est pas un mode de rupture reconnu par le Code du Travail et n'est pas une bonne méthode...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés